

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

### EXCUSE :

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Villenave d'Ornon - Plan Garonne - Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles sur le site de la Vallée de l'Eau Blanche - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la requalification et la reconquête des territoires liés aux fleuves Garonne et Dordogne, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un plan d'actions cohérent et fédérateur à travers un schéma validé par le Conseil de Communauté, en juin 2000, dénommé « Plan Garonne ».

Afin de redonner une nouvelle dynamique à ce programme, la Communauté Urbaine a adopté, par délibération n°2003/151 du 19 septembre 2003, un plan de relance 2003-2006 sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles répondant aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maison du fleuve, transports fluviaux...),
- Objectif 2 : favoriser sa découverte ou sa réappropriation par la population (cheminements, belvédères, bâtiments remarquables...),
- Objectif 3 : mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés (berges, marais, zones protégées ou d'expansion des crues...).

Par lettre en date du 12 juin 2007, la ville de Villenave d'Ornon nous a informé qu'elle entendait procéder à une étude du Plan de Gestion de l'Aménagement de la Vallée de l'Eau Blanche au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS).

Cette étude, dont le coût est évalué à 19.730,00 € HT, est réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale.

## **1 - Contenu de l'étude**

Les prestations comprennent trois phases :

### **Phase 1 : Etablissement d'un bilan écologique**

Cette phase consiste en une prospection de la faune et de la flore sur le terrain, complétée d'une collecte et d'une analyse des données existantes, d'analyses physico-chimiques sur trois stations implantées, d'analyses d'Indice Global Normalisé (IBGN), en une pêche électrique sur une station.

Cette première phase aboutira à l'établissement d'une cartographie et d'un rapport.

### **Phase 2 : Définition des objectifs de gestion**

Le Bureau d'Etudes devra porter des propositions d'objectifs de gestion de ces espaces à la ville.

### **Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions**

Cette phase consiste à proposer un plan d'actions de préservation, de valorisation et de gestion de la Vallée de l'Eau Blanche qui devra être concerté avec la population et les maîtres d'ouvrages potentiels. Le délai global de l'étude est de un an.

Cette étude s'inscrit dans l'objectif 3 du Plan Garonne et est prévue dans les projets inscrits au Plan de Relance du Plan Garonne, conformément à la délibération du 19 septembre 2003.

## **2 – Prise en charge**

Conformément à l'article L 5215-26 (\*) modifié du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations du 29 juin 2000 et du 19 septembre 2003, la participation communautaire s'effectuera sous forme de subvention d'équipement de 3.946,00 € (dans un plafond de 7.625 €) correspondant à 20 % de l'étude, dont le montant s'élève à 19.730,00 € HT.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

(\*) afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Phase 1 : Bilan écologique	12.240,00 €	Région	3.950,00 €
Phase 2 : Objectifs de gestion	2.750,00 €	Département	3.950,00 €
Phase 3 : Programme d'actions	4.740,00 €	Communauté Urbaine 20 %	3.946,00 €
		Agence de l'Eau Adour	3.950,00 €
		Commune	7.801,08 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>19.730,00 €</b>		
<b>T.V.A. 19,6 %</b>	<b>3.867,08 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23.597,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23.597,08 €</b>

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 20414, fonction 414, CRB D400, Programme HE 00, Axe 4EN6 .1

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de participer au financement de l'étude de réalisation d'un plan de gestion des espaces naturels sensibles de la Vallée de l'Eau Blanche, présenté par la ville de Villenave d'Ornon, sous forme d'un versement d'un fonds de concours à hauteur de 3.946,00 €, conformément à la délibération n°2003/0151 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003.
- Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : 7 MARS 2008**

M. Patrick PUJOL